



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 octobre 2022, à 19 h 03, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Véronica Mollica, chef de division, séances et avocate principale
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-221018-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-221018-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Mme Ashley Miller dépose une pétition concernant le refoulement des égouts sur la rue Greenfield et les rues avoisinantes.

Mme France Landry dépose un document concernant un décompte du nombre d'avion qui ont décollé le 11 octobre dernier entre 7 heures et midi.

Des documents transmis par M. Michel Boissonneault concernant la réfection d'une entrée charretière brisée, sont déposés.

Des documents transmis par M. Wilner Bien-Aimé concernant le nouveau centre-ville de Longueuil et l'agrandissement du parc Gilles Latulipe, sont déposés.

M. Karl Ferraro quitte son siège

M. Karl Ferraro reprend son siège.

CO-221018-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2022 À 19 H 02

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2022 à 19 h 02 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 05 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 septembre 2022 à 16 h 05, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-221018-2.1

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-2712)

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil ordinaire, pour l'année 2023, aux jours suivants, à compter de 19 h :

17 janvier;
14 février;
21 mars;
18 avril;
16 mai;
13 juin;
4 juillet;
22 août;
19 septembre;
17 octobre;

14 novembre;
5 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-2.2

**NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU
CONSEIL INTERCULTUREL (SD-2022-2680)**

Il est proposé de nommer Mme Mariloue Daudier, présidente et Mme Rolande Balma, vice-présidente du Conseil interculturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-2.3

**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ
CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SD-2022-
2765)**

Il est proposé de nommer M. Pierre Boucher, président et M. Sylvain Joly, vice-président du Comité consultatif sur le développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-2.4

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE CITOYEN DU COMITÉ CONSULTATIF
SUR L'ENVIRONNEMENT (SD-2022-2730)**

Il est proposé de désigner Mme Carole Mainville comme membre citoyen du Comité consultatif sur l'environnement, en remplacement de M. Kevin Randall, jusqu'à la fin du mandat de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-2.5

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT
CO-2022-1199 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2006-437
CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT DRESSÉ PAR
L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE LE 2 SEPTEMBRE 2022 (SD-2022-2681)**

Il est procédé au dépôt d'un procès-verbal de correction du *Règlement CO-2022-1199 modifiant le Règlement CO-2006-437 constituant un fonds de roulement*, dressé par l'assistante-greffière le 2 septembre 2022.

CO-221018-2.6

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL
DU PATRIMOINE TENUE LE 10 AOÛT 2022 (SD-2022-2652)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 10 août 2022.

CO-221018-2.7**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 24 AOÛT 2022 (SD-2022-2689)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement tenue le 24 août 2022.

CO-221018-2.8**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CAT-2022-002 CONCERNANT L'ÉVALUATION DE L'OPPORTUNITÉ D'AUTORISER L'AGRICULTURE URBAINE DANS LES EMPRISES PUBLIQUES (SD-2022-2689)**

Proposition principale

Il est proposé par M. Alvaro Cueto, appuyé par M. Carl Lévesque, d'approuver la recommandation CAT-2022-002, adoptée par la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement le 24 août 2022, concernant l'évaluation de l'opportunité d'autoriser l'agriculture urbaine dans les emprises publiques.

Proposition d'amendement

Il est proposé en amendement par Mme Marjolaine Mercier, appuyée par M. Alvaro Cueto, d'approuver la recommandation CAT-2022-002, adoptée par la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement le 24 août 2022, concernant l'évaluation de l'opportunité d'autoriser l'agriculture urbaine, avec la réserve que celle-ci se limite aux trottoirs végétalisés de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-2.9**DÉSIGNATION DE PRÉSIDENTS AUX COMMISSIONS DU CONSEIL DE VILLE (SD-2022-2975)**

Il est proposé par Mme Catherine Fournier, appuyée par M. Jonathan Tabarah, de désigner :

- 1° Mme Geneviève Héon, présidente de la Commission de la mobilité et de la circulation, en remplacement de M. Karl Ferraro;
- 2° M. Karl Ferraro, président de la Commission du développement social et des relations avec les citoyens, en remplacement de Mme Nathalie Delisle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-221018-2.10**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ RIVE ET PARCS DE LONGUEUIL (SD-2021-1097)**

Il est proposé de désigner M. Jonathan Tabarah à titre de membre actif de la Société Rive et Parcs de Longueuil, en remplacement de M. Sylvain Larocque, pour le terme du mandat de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**CO-221018-3.1****PROCLAMATION DU JOUR DE COMMÉMORATION DE LA FONDATION DE LONGUEUIL (SD-2022-2614)**

CONSIDÉRANT l'octroi par le sieur Lauzon de la Cité à Charles Le Moyne, le 24 septembre 1657, d'un territoire de 50 arpents de front par 100 de profondeur se situant sur la Rive-Sud du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que Charles Le Moyne nomma ultérieurement ce territoire Seigneurie de Longueuil en hommage au village natal de sa mère, situé dans la région française de Seine-Maritime;

CONSIDÉRANT que c'est sur une partie de ce vaste territoire que fut fondée la Ville de Longueuil;

Il est proposé de proclamer la journée du 24 septembre, Jour de commémoration de la fondation de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. FINANCES**CO-221018-4.1****DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU TRÉSORIER VISANT DES COMPÉTENCES LOCALES (SD-2022-2745)**

Il est procédé au dépôt des états comparatifs du trésorier, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, portant sur les revenus et dépenses projetés pour l'année 2022 ainsi que sur les revenus et dépenses au 31 juillet 2022, visant des compétences locales.

CO-221018-4.2**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 19 SEPTEMBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-2819)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 19 septembre 2022 préparée par la Direction des finances, au montant

de 39 740 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-4.3

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers de Coalition Longueuil, datées des 12 et 20 septembre 2022;
- 2° de la conseillère Mme Nathalie Delisle, datée du 26 septembre 2022;
- 3° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 26 septembre 2022;
- 4° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 29 septembre 2022.

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-221018-6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JUILLET ET D'AOÛT 2022 (SD-2022-2825)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de juillet et d'août 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-221018-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-103 POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SANS OPÉRATEUR (SD-2022-2593)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-103 pour la location d'une pelle hydraulique sans opérateur, pour une période de 24 mois, au seul soumissionnaire conforme, René Blais ltée pour un montant estimé à 272 260,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-112 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE REMORQUAGE POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT (CONTRAT 1) (SD-2022-2703)**

Il est proposé M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Rolande Balma, d'adjuger le contrat APP-22-112 pour la fourniture de services de remorquage pour les opérations de déneigement (contrat 1), au seul soumissionnaire, lequel est conforme, 9352-8818 Québec inc., faisant affaires sous le nom Remorquage 221, pour un montant estimé à 339 464,15 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Lysa Bélaïcha reprend son siège.

M. Carl Lévesque quitte son siège.

M. Carl Lévesque reprend son siège.

Mme Affine Lwalalika quitte son siège.

CO-221018-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-117 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION (SD-2022-2807)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par M. Carl Lévesque, d'adjuger le contrat APP-22-117 pour la fourniture et la livraison de matériel de signalisation, pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Signalisation de l'Estrie inc., pour un montant estimé à 144 834,01 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-6.5**AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2022-2766)**

Il est proposé d'autoriser la vente des biens apparaissant sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2022-2766, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**

CO-221018-8.1**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE À INTERVENIR AVEC LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ÉDOUARD-MONTPETIT CONCERNANT LA RÉALISATION DE LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET DÉMOCRATIE, PRÉVENTION DE LA RADICALISATION ET DE LA POLARISATION SOCIALE : UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DES SAVOIRS (SD-2022-2591)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit concernant la réalisation de la première phase du projet *Démocratie, prévention de la radicalisation et de la polarisation sociale : une démarche de co-construction des savoirs* et l'octroi d'une aide financière de 50 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période prenant fin au plus tard le 30 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Affine Lwalalika reprend son siège.

CO-221018-8.2**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC 9413-1547 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS VISANT À LIMITER LE TRANSPORT DE SÉDIMENTS VERS UN MILIEU HYDRIQUE SUR DES LOTS DE LA VILLE (SD-2022-2853)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir avec 9413-1547 Québec inc. concernant la réalisation d'activités visant à limiter le transport de sédiments vers un milieu hydrique sur les lots 5 097 010, 5 097 000, 5 097 001, 5 097 005 et 6 430 840 du cadastre du Québec, conformément au permis SARA-QR-2022-0680 délivré par Environnement et Changement climatique Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-8.3**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE DÉNEIGEMENT DU QUÉBEC INC. CONCERNANT L'OBSERVATION, LA MESURE, LA DIFFUSION ET LE TRAITEMENT DES OBSERVATIONS DES PRÉCIPITATIONS HIVERNALES (SD-2022-1220)**

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville et l'Association des entrepreneurs de déneigement du Québec inc. concernant l'observation, la mesure, la diffusion et le traitement des observations des précipitations hivernales pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-221018-12.1

APPROBATION DE LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2022-2653)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la structure d'accompagnement pour les entreprises bioalimentaires de l'agglomération, correspondant à l'action 2 de la stratégie de mise en oeuvre de l'étude d'opportunité de la zone agricole, jointe au sommaire décisionnel SD-2022-2653, conditionnellement à l'adoption des crédits au budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.2

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-2711)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de tenir les séances ordinaires du conseil d'agglomération, pour l'année 2023, aux jours suivants, à compter de 16 h :

19 janvier;
16 février;
23 mars;
20 avril;
18 mai;
15 juin;
6 juillet;
24 août;
21 septembre;
19 octobre;
16 novembre;
7 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-221018-12.3

DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE AFIN DE CONFIRMER LA RECONDUCTION DE LA MESURE 11 DU PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE ET DE BONIFIER DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE DÉDIÉE AUX PROCHAINES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (SD-2022-2805)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de demander au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale de :

1° confirmer la reconduction des Alliances pour la solidarité afin de permettre la continuité de projets ayant un impact significatif sur les personnes en situation de pauvreté et la mobilisation des milieux, et ce, avant son échéance du 31 mars 2023;

2° bonifier l'enveloppe financière dédiée aux prochaines Alliances pour la solidarité afin de permettre un soutien adéquat aux projets en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.4

MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL ET APPROBATION DE CONTRATS DE TRAVAIL (SD-2022-2774)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de modifier la structure organisationnelle du Service de police de l'agglomération de Longueuil, selon le document intitulé Recommandations et l'organigramme proposé, joints au sommaire décisionnel SD-2022-2774;

2° d'approuver en conséquence l'organigramme du Service de police de l'agglomération de Longueuil;

3° d'approuver le contrat de travail à intervenir avec le directeur adjoint – Administration – Vérification, conformité et performance organisationnelle au Service de police de l'agglomération de Longueuil;

4° d'approuver le contrat de travail à intervenir avec le directeur adjoint – Opérations – Enquêtes au Service de police de l'agglomération de Longueuil;

5° d'autoriser le directeur des ressources humaines à signer ces contrats de travail et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ainsi qu'à procéder au comblement des postes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.5

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 20 SEPTEMBRE 2022, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2022-2822)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 20 septembre 2022, au montant de 116 000 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.6

MODIFICATION AUX CONTRATS APP-21-012 ET APP-21-148 POUR L'ACHAT DE HUIT CAMIONS POMPE ÉCHELLE ET DE DEUX CAMIONS AUTOPOMPES (SD-2022-2738)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une modification aux contrats APP-21-012 et APP-21-148 pour l'achat de huit camions pompe échelle et de deux camions autopompes, adjugé à Camions Carl Thibault inc., requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2022-2738.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-119 POUR LE SERVICE DE BUANDERIE ET DE LOCATION DE VÊTEMENTS INDUSTRIELS (SD-2022-2850)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-119 pour le service de buanderie et de location de vêtements industriels, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Expert Pente inc., pour un montant estimé à 349 730,63 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-028 POUR LA FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS (CONTRAT 1) (SD-2022-2605)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-028 pour la fourniture de vêtements de travail pour les employés cols bleus (contrat 1), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, 2786133 Canada inc., faisant affaires sous le nom L'Équipeur, pour un montant estimé à 159 603,42 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-028 POUR LA FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR LES EMPLOYÉS COLS BLEUS (CONTRAT 2) (SD-2022-2607)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-028 pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés cols bleus (contrat 2), pour une période débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, 2786133 Canada inc., faisant affaires sous le nom L'Équipeur, pour un montant estimé à 114 961,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.10**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-075 POUR LE TRAITEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES EXCÉDANT LE VOLUME ANNUEL SOUSCRIT PENDANT LA PÉRIODE DE TRANSITION PRÉVUE À LA CONVENTION (SD-2022-2451)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-075 pour le traitement de matières résiduelles organiques excédant le volume annuel souscrit pendant la période de transition prévue à la convention, pour une période débutant le 1er janvier 2022 et prenant fin le 31 décembre 2022, à la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SÉMECS) inc., pour un montant de 386 316 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

2° d'autoriser la greffière à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.11**AVIS DE PROLONGATION DE LA DURÉE DU CONTRAT GG-20-001 (2020-TP225) POUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION (SD-2022-2667)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de transmettre un avis à la compagnie GFL Environmental inc. afin de les informer de l'intention de la Ville de prolonger la durée du contrat GG-20-001 (2020-TP225) pour le traitement des matières recyclables sur le territoire de l'agglomération, tel que prévu à l'article 4 du contrat, pour une période débutant le 1er avril 2023 et prenant fin le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.12**ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2022-2737)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de véhicules légers, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour un montant estimé à 5 231 362,50 \$, taxes comprises et de confier CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

4° d'autoriser le chef du Service du matériel roulant à signer tout document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.13

AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2022-2767)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser la vente des biens inscrits sur la liste intitulée *Liste des biens à disposer*, jointe au sommaire décisionnel SD-2022-2767, dont la valeur excède 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.14

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR AVEC MATILDA INC., PORTANT SUR UN ESPACE DE BUREAU DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 2025, RUE LIMOGES (SD-2022-2740)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le bail à intervenir avec Matilda inc., portant sur un espace de bureau de l'édifice situé au 2025, rue Limoges, d'une superficie approximative de 9 pieds par 11 pieds, pour une période débutant à compter du 1er octobre 2022 et prenant fin le 30 septembre 2023, avec une option de renouvellement d'une année, et pour un loyer annuel de 6 600 \$, taxes non comprises;

2° d'autoriser la greffière à signer ce bail et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Sylvain Larocque reprend son siège

CO-221018-12.15

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES INC. PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE À BUREAUX DANS L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1225, RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2022-2606)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec SSQ, Société d'assurances inc. portant sur la location d'un espace à bureaux dans l'immeuble situé au 1225, rue Saint-Charles Ouest, lequel a pour objet d'ajouter aux lieux loués les locaux d'entreposage 114 et 115, pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027, le tout selon les termes du bail;

2° d'autoriser la greffière la signer cet addenda et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.16

NUMÉRO NON UTILISÉ

CO-221018-12.17

APPROBATION D'ENTENTES D'ENTRAIDE MUTUELLE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE MONTRÉAL CONCERNANT UN SERVICE D'ASSISTANCE RÉCIPROQUE EN CAS D'INTERVENTION INCENDIE ET LE PRÊT D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES PAR LA VILLE DE MONTRÉAL (SD-2022-2475)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir avec la Ville de Montréal concernant un service d'assistance réciproque en cas d'intervention incendie et le prêt d'équipes spécialisées par la Ville de Montréal, pour une période de trois mois débutant le 1^{er} octobre 2022;

2° d'approuver l'entente d'entraide mutuelle à intervenir avec la Ville de Montréal concernant un service d'assistance réciproque en cas d'intervention incendie et le prêt d'équipes spécialisées par la Ville de Montréal, pour une période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2023;

3° d'autoriser la greffière à signer ces ententes d'entraide mutuelle ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.18

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ DU RÉGIME DE RETRAITE DES POMPIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-2991)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner M. Alvaro Cueto, membre du comité du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Longueuil, en remplacement de Mme Geneviève Héon, jusqu'à la fin du mandat de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.19

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE ET D'UN PRÉSIDENT AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (SD-2022-2989)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner Mme Lysa Bélaïcha, membre et présidente du Comité consultatif agricole, en remplacement de Mme Marjolaine Mercier, jusqu'à la fin du mandat de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-221018-12.20**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE (SD-2022-3046)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de désigner M. Alvaro Cueto, membre de la Commission de la sécurité publique, en remplacement de Mme Geneviève Héon et à titre de représentant de la municipalité centrale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CO-221018-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-221018-13.2**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers